

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

**Commission permanente du 11 avril 2022**

**Délibération n° CP-2022-1295**

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Politique agricole - Partenariat avec les organismes agricoles - Attribution de subventions

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Environnement, écologie, énergie

**Rapporteur** : Monsieur Pierre Athanaze

**Président** : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 64

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 25 mars 2022

Secrétaire élu(e) : Madame Nathalie Dehan

Affiché le : mardi 12 avril 2022

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, M. Boumertit, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, M. Camus, M. Charmot, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debù, Mme Dehan, Mme Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller.

Absents excusés : M. Kohlhaas (pouvoir à M. Bernard), M. Vincendet (pouvoir à M. Cochet), M. Vincent (pouvoir à M. Grivel), Mme Panassier (pouvoir à Mme Picot), M. Kabalo (pouvoir à M. Kimelfeld).

**Commission permanente du 11 avril 2022****Délibération n° CP-2022-1295**

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Politique agricole - Partenariat avec les organismes agricoles - Attribution de subventions

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Environnement, écologie, énergie

La Commission permanente,

Vu le rapport du 23 mars 2022, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

La Métropole de Lyon a approuvé, par délibération du Conseil n° 2021-0600 du 21 juin 2021, sa politique agricole pour la période 2021-2026. La Métropole a également approuvé, par délibération du Conseil n° 2019-3625 du 24 juin 2019, sa stratégie alimentaire de territoire.

En complément de la Chambre d'agriculture du Rhône, plusieurs organismes interviennent en appui aux exploitants agricoles (veille sanitaire, remplacement en cas d'absence, etc.) dans le cadre de projets de développement particuliers (création de structures collectives de commercialisation, développement des associations pour le maintien d'une agriculture paysanne (AMAP), ventes en paniers, etc.), pour sensibiliser les consommateurs, lors de difficultés rencontrées sur le plan juridique, ou encore lors de la conversion en agriculture biologique ou en accompagnement d'installation hors cadre familial dans le cadre d'espaces tests agricoles. Du fait de leur expertise, ils accompagnent également efficacement la Métropole dans la réalisation de ses projets comme, notamment, la mise en œuvre de sa feuille de route sur l'agriculture et l'alimentation.

La Métropole soutient ces organisations agricoles depuis plusieurs années pour certaines et il est proposé à la Commission permanente de poursuivre cet accompagnement dont les actions concourent à atteindre les objectifs de la politique agricole métropolitaine.

**I - Association Rhône Loire pour le développement de l'agriculture biologique (ARDAB)**

L'ARDAB est une association à but non lucratif regroupant des agriculteurs du Rhône et de la Loire majoritairement engagés en agriculture biologique. En 2020, l'association, créée en 1986, comptait 388 adhérents dont la moitié est dans le Département du Rhône. Deux-cent-soixante exploitations du Rhône sont en agriculture biologique, dont une trentaine sur le territoire métropolitain.

Les missions de l'ARDAB sont :

- de diffuser des informations sur l'agriculture biologique à destination des professionnels et du grand public,
- de proposer et d'animer des formations spécifiques pour les agriculteurs biologiques,
- d'accompagner les conversions à l'agriculture biologique,
- de mettre en réseau ses adhérents,
- d'accompagner des projets collectifs de territoire
- d'apporter un appui aux filières et, tout particulièrement, de faire progresser l'introduction de produits bio en restauration hors foyer (RHF).

En 2022, l'ARDAB souhaite développer un programme d'actions spécifiques au territoire métropolitain, en renforçant le socle des actions précédentes par de nouvelles actions :

- l'accompagnement au développement de filières en lien direct avec la Métropole et la RHF : un travail spécifique sur la filière lait sera mené afin d'étudier la faisabilité de création d'une laiterie bio pour la restauration collective ; l'ARDAB travaillera à l'introduction dans les collèges de viande hachée bio issue de sa filière de réforme bio, et viendra en appui aux travaux de la Métropole sur les autres filières (légumes, céréales, etc.),

- le développement des circuits courts bio et locaux : il s'agit de faciliter l'installation, la conversion, la diversification des agriculteurs en agriculture biologique, en leur montrant le potentiel de débouchés en circuits-courts. L'ARDAB accompagne les producteurs dans leur stratégie de commercialisation et les distributeurs dans leur recherche d'approvisionnement et organise la mise en relation entre producteurs et acheteurs de produits bio. Enfin, elle appuie la création ou la revitalisation de marchés biologiques, ou de points de vente collectifs,

- la promotion de l'agriculture bio : mise à jour du guide des bonnes adresses bio, du Bon plan bio, annuaire en ligne géo-localisé. L'ARDAB communiquera à la Métropole les données de cet annuaire concernant le territoire métropolitain, et organisera différents événements pour promouvoir le bio comme la fête du lait bio, les Estivales bio, ou l'opération Manger bio et local c'est l'idéal,

- le développement de la part des produits bio et locaux dans la RHF : l'ARDAB développe des actions transversales sur le Rhône et la Loire pour informer les établissements de RHF sur la loi Egalim, sur la disponibilité des produits bio & locaux, etc. L'ARDAB accompagne également 5 collèges de la Métropole en régie directe à travers le défi collèges à alimentation positive (CAAP), pour s'approvisionner en produits bio locaux,

- un plan d'actions en faveur de la restauration collective : l'approvisionnement des collèges en régie exemplaire, le suivi des marchés en gestion concédée, l'estimation des volumes nécessaires pour approvisionner les collèges en régie directe de la Métropole en produits bio locaux, le projet de régie agricole, etc.

Le coût de l'ensemble de ces actions est estimé à 90 000 € TTC. La Métropole est sollicitée à hauteur de 43 350 €.

Le plan de financement pour 2022 s'établit comme suit :

Nature de la dépense	Montant (en € TTC)	Nature de la recette	Montant (en € TTC)
accompagnement structuration filières	12 500	Métropole	43 350
développement circuits courts	20 000	Département de la Loire	11 750
promotion de la bio - plan bio et événements	23 000	Région Auvergne-Rhône-Alpes	8 287
actions transversales Rhône Loire	10 000	État	19 788
accompagnement collèges Métropole - Défi CAAP	22 000	autofinancement	6 825
appui expertise RHF Métropole	2 500		
<b>Total</b>	<b>90 000</b>	<b>Total</b>	<b>90 000</b>

En 2021, la subvention métropolitaine était de 41 550 €. Cette participation a permis à l'ARDAB d'accompagner au développement des circuits courts (39 producteurs, 77 demandes de marchés/AMAP/magasins, etc.), et au développement de l'approvisionnement bio dans la RHF. L'ARDAB a clôturé l'accompagnement en régie des 5 collèges de la Métropole dans l'introduction de produits bio et locaux dans leurs cantines, débuté en 2019 (Bellecombe, Rousseau, Paul d'Aubarède, Charcot et Rostand). Une journée de valorisation a été réalisée le 30 juin 2021.

L'année 2021 a été marquée par le lancement du défi CAAP consistant à accompagner les établissements sur 2 volets de manière coordonnée : accompagnement technique en cuisine et actions pédagogiques auprès des collégiens. Les 5 collèges suivants se sont lancés dans le défi : Alain, Charcot, Les iris, Paul Vallon et Paul Eluard. L'ARDAB a, également, fait la promotion du bio à travers le guide des bonnes adresses bio et les différents événements annuels. Des tensions sur le marché bio se sont fait sentir au cours de l'année 2021. Ces actions de mise en relation et de promotion du bio restent un enjeu majeur pour 2022 afin de préserver la qualité des filières bio et locales en place sur le territoire.

## II - Association départementale pour le développement de l'emploi agricole et rural (ADDEAR)

Créée en 1991, l'ADDEAR du Rhône est un réseau de paysans qui participe à la mise en place d'alternatives concrètes pour une agriculture paysanne respectueuse de l'environnement, ouverte sur la société et créatrice d'emplois. Elle se donne pour objectif de maintenir des campagnes vivantes et d'assurer aux paysans des conditions de vie décentes.

Pour cela, elle mène

- des actions de promotion de l'agriculture paysanne (week-end de ferme en ferme),
- des actions d'accompagnement à l'émergence de circuits courts de commercialisation (elle a ainsi été un partenaire de la création de la halle d'Oullins et elle est un membre du collectif Raccourci),
- des actions d'accompagnement à l'installation (espaces-tests agricoles, entreprises localement innovantes),
- des actions d'accompagnement à la transmission (café transmission, stages collectifs, etc.).

Cette année, l'association se propose de développer sur le territoire métropolitain :

- l'organisation de l'opération de ferme en ferme sur la Métropole les 23 et 24 avril 2022,
- l'accueil, l'accompagnement et la mise en réseau des porteurs de projets de la Métropole dans leurs projets d'installation ou transmission agricole, à travers l'organisation de matinées d'accueil collectif sur la Métropole, l'accompagnement individuel fil rouge de porteurs de projet sur le territoire, l'organisation d'actions collectives telles qu'un parcours paysan, des cafés rencontre-recherche d'associé(e)s et des formations pour passer de l'idée au projet,
- l'accompagnement des collectivités qui seraient intéressées par l'implantation d'espaces tests sur leur territoire au stade de l'idée de faire,
- l'encouragement au renouvellement des exploitations et à la transmission des fermes, par des rencontres et un accompagnement individuel,
- la participation à des projets partenariaux sur le territoire avec d'autres acteurs de l'installation et de la transmission, de l'agriculture urbaine, de la formation et des collectivités,
- la mise en place d'actions en faveur de l'agriculture paysanne : accompagnement d'un groupe de maraîchers bio sur la thématique des semences dans la suite du projet soutenu en 2021 par l'appel à projet dans le cadre de la protection des espaces naturels et agricoles périurbains (PENAP), accompagnement de producteurs dans la réflexion autour d'un outil de tri collectif pour les légumes secs, accompagnement des réflexions autour de l'avenir de l'agriculture avec moins d'eau, etc.

Le coût total de toutes ces actions spécifiques au territoire métropolitain est estimé à 105 250 € TTC. La Métropole est sollicitée pour une subvention de fonctionnement à hauteur de 32 080 €.

Le plan de financement pour 2022 s'établit comme suit :

Nature de la dépense	Montant (en € TTC)	Nature de la recette	Montant (en € TTC)
opération de ferme en ferme	5 250	Métropole	32 080
installation/transmission - espaces test agricole	16 100	autofinancement	37 611
actions partenariales	3 500	autres financeurs	35 559
développement des actions sur l'agriculture paysanne	80 400		
<b>Total</b>	<b>105 250</b>	<b>Total</b>	<b>105 250</b>

La participation 2021 de la Métropole, qui s'élevait à 25 480 €, a permis de réaliser les journées Rhône Loire de ferme en ferme. L'ADDEAR a accueilli 132 porteurs de projets dont 33 % habitant le territoire métropolitain, organisé 5 séances d'accueil collectif sur la Métropole (environ 35 participants en tout), un parcours paysan à Collonges-au-Mont-d'Or et un Café rencontre entre porteurs de projet. L'ADDEAR a accompagné des porteurs de projet en installation, des projets de collectifs, d'association, de recherche d'associé ou de transmission. Une matinée d'infos sur le test a été organisée à destination des porteurs de projets.

De plus, l'ADDEAR a participé à de nombreux échanges ou évènements avec différents partenaires du territoire : Maison de l'agriculture urbaine, Centre de formation et de promotion horticole (CFPH) d'Écully, Pôle emploi Confluence, Syndicat mixte Plaines Monts d'Or, WWOOF France, Réseau AMAP Auvergne Rhône-Alpes, Groupement régional alimentaire de proximité (GRAP) et les fermes partagées.

### **III - Chambre d'agriculture du Rhône**

La Chambre d'agriculture du Rhône est le principal organisme d'accompagnement des agriculteurs dans les différentes étapes de leur activité. Le partenariat développé entre la Métropole et la Chambre d'agriculture s'articule autour, d'une part, d'actions communes avec le territoire du Rhône et, d'autre part, d'actions spécifiques au territoire métropolitain. Ces actions spécifiques au territoire métropolitain occupent la majeure partie du partenariat.

Le programme d'actions de la Chambre d'agriculture pour le territoire métropolitain dans le cadre de sa convention de partenariat avec la Métropole pour l'année 2022 s'articule autour des axes de la politique agricole métropolitaine de la façon suivante :

#### **1° - Préserver et gérer durablement les terres agricoles**

La Chambre d'agriculture agira pour la préservation du foncier agricole, à travers la co-animation de la démarche de protection des espaces naturels et agricoles périurbains (PENAP) de la Métropole (information et accompagnement des agriculteurs à l'émergence de projets, instruction des dossiers, etc.), la participation aux projets de remobilisation des terrains agricoles sous exploités sur la Métropole et l'accompagnement de la stratégie foncière agricole de la Métropole, etc. La Chambre d'agriculture participera également au plan de régulation des dégâts de corvidés, au plan de lutte contre l'ambrosie et au plan de sauvegarde de l'œdicnème criard. Des actions de communication pourront être organisées pour sensibiliser les habitants et usagers au respect des espaces agricoles et du métier.

#### **2° - Augmenter et pérenniser la population agricole**

La Chambre d'agriculture accompagnera les candidats à l'installation en incitant les cédants à la transmission des exploitations, par différents moyens (stages de l'idée au projet, animation du bureau technique installation, mise en relation cédants repreneurs, accompagnement anticipé des cédants potentiels, etc.). Elle interviendra également en accompagnement des projets territorialisés d'installation et/ou de confortation d'exploitations.

#### **3° - Développer l'agroécologie et l'agriculture biologique**

La Chambre d'agriculture accompagnera les agriculteurs dans l'évolution de leurs pratiques de façon individuelle ou collective, par des travaux expérimentaux sur les variétés anciennes en céréales, les légumes secs, le colza bio, l'agriculture de conservation des sols, le pâturage des couverts d'intercultures, etc. Elle participera à la promotion de la mise en place de corridors écologiques dans le cadre du marathon de la biodiversité notamment, et à l'accompagnement des réflexions sur les énergies renouvelables et l'économie circulaire dans les exploitations de l'agglomération lyonnaise. La Chambre d'agriculture accompagnera les agriculteurs à la conversion en bio ainsi que les agriculteurs déjà en agriculture biologique, et participera à la construction du plan bio de la Métropole. La Chambre d'agriculture participera également aux projets nature à enjeu agricole de la Métropole.

#### **4° - Adopter une gestion intégrée de la ressource en eau et préserver sa qualité**

La Chambre d'agriculture participera à l'animation du projet agro-environnemental et climatique de l'agglomération et aux réflexions pour la construction d'une suite au projet, en particulier sur le volet préservation de la qualité de l'eau potable. Elle se mobilisera également pour le suivi des actions de prévention de l'érosion et du ruissellement agricole.

### 5° - Développer une agriculture nourricière tournée vers les circuits courts et de proximité

La Chambre d'agriculture accompagnera la stratégie alimentaire de la Métropole, travaillera, notamment, sur la logistique de l'approvisionnement de la restauration collective publique, sur l'approvisionnement local et biologique des cantines scolaires (faisabilité, accompagnement), sur la structuration de filières locales pour rendre l'offre locale suffisante et adaptée à la demande (notamment sur les légumes, les œufs et les fruits bio), et participera à l'émergence de projets locaux de valorisation des productions locales. La Chambre d'agriculture participera aux travaux de la Métropole pour la mise en place de sa régie agricole, et apportera son expertise concernant l'approvisionnement des collèges en régie ou en DSP de la Métropole. Elle poursuivra le travail de qualification des producteurs et des lieux de commercialisation, en lien avec le site [monproduitlocal69.fr](http://monproduitlocal69.fr) et avec la carte du manger local sur la Métropole. La Chambre participera également au comité Rabelais de la Cité de la gastronomie.

Parallèlement, la Chambre d'agriculture du Rhône mènera des actions communes au territoire du Rhône et de la Métropole, répondant ainsi à ses missions de services essentiels qu'elle assure auprès des agriculteurs.

La Métropole est sollicitée à hauteur de 98 280 € sur un cout des actions estimé à 140 400 €. Le budget global des activités de la Chambre d'agriculture s'élève à 2 635 502 €.

Le plan de financement est le suivant :

Nature de la dépense	Montant (en € TTC)	Nature de la recette	Montant (en € TTC)
axe 1 - préserver et gérer durablement les terres agricoles	27 560	Métropole	98 280
axe 2 - augmenter et pérenniser la population agricole	26 520	Région Auvergne-Rhône-Alpes (programme PEPIT)	1 500
axe 3 - développer l'agro-écologie et l'agriculture biologique	42 120	autofinancement	35 570
axe 4 - adopter une gestion intégrée de la ressource en eau et préserver sa qualité	4 160	bénéficiaires	1 750
axe 5 - développer une agriculture nourricière tournée vers les circuits courts et de proximité	40 040	autres financements	3 300
<b>Total</b>	<b>140 400</b>	<b>Total</b>	<b>140 400</b>

Pour mémoire, la subvention attribuée en 2021 s'élevait à 98 053 €.

Durant l'année 2021, la Chambre d'agriculture a tout particulièrement accompagné les réflexions de la Métropole sur la structuration de filières locales (légumes, céréales), sur l'estimation des volumes et surfaces nécessaires à l'approvisionnement des collèges en régie, et sur l'approvisionnement des 2 nouveaux collèges en régie exemplaire de la Métropole. Elle a organisé avec la Métropole un événement à destination des collèges en régie pour travailler sur les leviers de réponse aux objectifs politiques sur l'alimentation dans les collèges, et poursuivi l'accompagnement individuel de quelques-uns. La Chambre d'agriculture a développé un nouveau site internet, mettant en valeur les produits locaux du Rhône et de la Métropole, et co-organisé un événement sur la logistique alimentaire dans les monts du lyonnais.

La Chambre d'agriculture a poursuivi le travail de repérage des cédants potentiels sur la Métropole en menant des entretiens et une enquête sur le Franc-Lyonnais et l'ouest lyonnais. La Chambre d'agriculture a participé à la mise en œuvre des actions agricoles programmées dans les projets Nature de la Métropole, et accompagné les porteurs de projets agricoles dans la réponse aux 2 appels à projets PENAP de l'année.

#### IV - Comité d'action juridique (CAJ) du Rhône

Cette association, créée en 2008, a pour objet l'accès au droit dans le monde rural et périurbain. Elle s'adresse principalement aux agriculteurs confrontés à des problèmes juridiques. Elle s'intéresse à toutes les questions juridiques concernant ses adhérents, qu'il s'agisse de problèmes liés au foncier, à l'urbanisme, à la protection sociale, aux aides agricoles, aux litiges avec l'administration, à un fournisseur ou à un voisin. L'association apporte un conseil juridique participatif et collectif, portant d'abord sur les actions de médiation avant d'être plus juridique. Sur le territoire métropolitain, les problèmes rencontrés concernent plutôt des conflits de voisinage liés à l'activité agricole (bruits, odeurs, etc.), des conflits de droit de passage et de servitude, des besoins de sécurisation de l'outil de travail (bail, etc.), une mauvaise compréhension de la réglementation PENAP, etc.

Le CAJ du Rhône organise des accueils téléphoniques, des accueils en permanences mensuelles, des actions d'appui à la rédaction de documents juridiques ou judiciaires (bail, saisines, etc.) et défend les intérêts des agriculteurs devant certains tribunaux (tribunal paritaire des baux ruraux, tribunal des affaires de la sécurité sociale) ou les oriente vers des professionnels. L'association est également un partenaire de la société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) dans les actions de préemption ou de rétrocession.

Pour mémoire, la participation de la Métropole aux actions du CAJ était de 3 000 € TTC en 2021. Le coût total des actions pour l'année 2022 est identique à l'année précédente : il est estimé à 3 600 € TTC pour le territoire métropolitain, avec une participation de la Métropole à hauteur de 3 000 €.

#### V - Graine d'emplois

L'association Graine d'emplois est une association loi 1901 créée en septembre 2016 avec la Chambre d'agriculture Rhône-Métropole, 2 syndicats agricoles, le groupement d'employeurs agricoles AgriEmploi69, le service de remplacement du Rhône, la mutualité sociale agricole (MSA) 01-69 et le centre de gestion CERFRANCE. Sa vocation est d'offrir un guichet unique de l'emploi agricole sur le territoire Rhône-Métropole, pour favoriser le rapprochement de l'offre et la demande d'emplois en agriculture, en mutualisant les ressources et les compétences afin de simplifier l'accès à l'emploi en agriculture, que ce soit pour les entreprises ou les candidats à l'emploi. Sur la région, elle est la seule organisation de ce type, fédérant les acteurs autour de l'emploi agricole.

Depuis sa création, l'association œuvre pour accompagner chaque année 100 employeurs en recherche de salariés et 200 candidats, et pour promouvoir les métiers de l'agriculture auprès des scolaires (essentiellement collégiens), des personnes en insertion, des habitants des quartiers prioritaires de la ville (notamment Givors et Lyon La Duchère), et des personnes en recherche d'emplois ou en reconversion professionnelle.

Un partenariat a été initié, en 2021, avec l'association Graine d'Emplois. Il est proposé de poursuivre ce partenariat, sur l'année 2022, autour du programme suivant spécifique au territoire métropolitain :

- communiquer sur les emplois et les métiers agricoles au sein de la Métropole : L'association poursuivra son action auprès des collégiens, lycéens, étudiants et des publics en insertion pour faire connaître les métiers de l'agriculture, par des interventions dans les établissements et universités, la présence sur des forums métiers, des actions de détection de potentiels avec Pôle Emploi, et l'organisation d'un *escape game* de l'orientation agricole en lien avec les partenaires (Pôle Emploi, Maison Métropolitaine d'insertion et d'emploi Direccte),

- conduire des actions pour lever les freins à l'emploi en organisant des journées du salariat agricole sur le territoire de la Métropole afin de permettre au vivier de candidats de découvrir les métiers de manière accessible, ludique et pratique. Des visites d'exploitations seront proposées sur le territoire métropolitain à cette occasion. L'association diffusera aussi les offres d'emploi et les profils de candidats en recherche, et développera l'offre de formations professionnalisantes pour répondre aux besoins de qualifications des candidats à l'emploi,

- accompagner les bénéficiaires du RSA du territoire en communiquant auprès des structures partenaires pour favoriser l'orientation des publics et en accompagnant des bénéficiaires du RSA dans la construction d'un projet professionnel agricole et dans l'accès aux métiers, notamment par une offre de formation aux métiers en agriculture, et par une recherche d'entreprises pourvoyeuses d'emplois sur le territoire métropolitain,

- favoriser les synergies avec le secteur du Beaujolais par des rencontres avec les jeunes du territoire dans les universités, missions locales etc., afin de leur proposer des missions saisonnières en viticulture. Des immersions de quelques jours ou des stages seront également proposés à ce public afin de les sensibiliser au secteur.

Le coût de l'ensemble de ces actions est estimé à 35 000 €.

La Métropole est sollicitée à hauteur de 25 000 €. Le plan de financement prévisionnel pour 2022 s'établit comme suit :

Nature de la dépense	Montant (en € TTC)	Nature de la recette	Montant (en € TTC)
communiquer sur les emplois et les métiers agricoles	12 000	Métropole	25 000
mettre en place des actions pour lever les freins à l'emploi	10 000	Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS)	5 000
accompagner les bénéficiaires du RSA	10 000	Département (via la Chambre d'agriculture)	5 000
favoriser les synergies avec le secteur Beaujolais	3 000		
<b>Total des dépenses</b>	<b>35 000</b>	<b>Total des recettes</b>	<b>35 000</b>

Pour mémoire, la participation de la Métropole en 2021 s'élevait à 25 000 €. Elle a permis à Graine d'emploi d'organiser la semaine du salariat agricole avec des visites de fermes, des témoignages de salariés agricoles et des conférences et des ateliers découverte de métiers. Graine d'emploi a également pu intervenir dans plusieurs collèges de la Métropole, au CFPH d'Écully et dans des forums métiers à Neuville, Lyon 8ème etc. L'association a organisé un *escape game* de l'orientation dans plusieurs établissements également.

## VI - Groupement de défense sanitaire (GDS) du bétail du Rhône

Le recensement général agricole de 2010 montre que près de 90 exploitations sur les 350 recensées sur le territoire métropolitain pratiquaient une activité d'élevage, que ce soit du bovin-lait, du bovin-viande, du caprin, de l'ovin, de la volaille ou même de l'équin. La prévention des maladies au sein des élevages participe à la garantie d'une production de produits frais bruts (lait, viande) ou transformés (fromage, charcuterie) de qualité.

Le GDS du bétail du Rhône, association loi 1901, a été créé dans les années 1950 à l'initiative des éleveurs, des services vétérinaires et des vétérinaires praticiens, qui sont des collaborateurs du service public de la santé animale et de la sécurité sanitaire. Son activité, à l'image des autres GDS de France, s'est diversifiée en proposant des plans de lutte et de certification contre les maladies animales (paratuberculose, varron, etc.), des actions de formation des éleveurs, des appuis individuels de conseil, des actions sur la qualité sanitaire des produits et une intégration de toutes les espèces animales (ruminants, abeilles, porcs, chevaux, etc.).

Des filiales, souvent associées aux GDS, offrent des services de soins et d'hygiène (parage des bovins, dératisation, désinfection, qualité de l'eau, ambiance des bâtiments, etc.).

Parmi l'ensemble des missions menées par le GDS du bétail du Rhône, il est proposé d'accompagner :

- le contrôle des maladies réglementées à prophylaxie obligatoire avec, en particulier, un appui à l'État dans la gestion des risques salmonelles en élevage de volailles, la formation des éleveurs de porc à la biosécurité en prévention du risque de peste porcine africaine ou encore la prophylaxie de la tuberculose, etc. Un plan d'éradication de la *Bovine viral diarrhea* dans les élevages est mis en œuvre par le GDS en application de l'arrêté ministériel du 1<sup>er</sup> août 2019,

- la prévention et le contrôle des maladies de 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> catégories à prophylaxie non obligatoire susceptibles de faire courir un risque économique et commercial aux exploitations d'élevage avec, notamment, le test de la besnoitiose, maladie en émergence, sur toutes les introductions de bovin dans le Rhône,

- le maintien de la qualité des laits et fromages fermiers par un appui complet aux producteurs (technologie, réglementation, risques sanitaires, etc.),

- l'organisation d'une douzaine de formations collectives des éleveurs au développement de leurs compétences et de leur autonomie dans la gestion de la santé des troupeaux,

- l'appui technique aux jeunes installés pour les accompagner dans la mise en place des routines de surveillance des risques sanitaires, en collaboration avec l'école vétérinaire Vetagrosup,

- l'accompagnement de la filière apicole dans la gestion sanitaire des ruchers, et la surveillance de 3 facteurs de risques, l'aethina tumida (petit coléoptère de ruche), le varroa et le frelon asiatique,

- l'animation de la section avicole du GDS du Rhône, dont l'objectif est de fédérer les éleveurs du département, de les accompagner sur les aspects techniques, sanitaires, et d'être un interlocuteur de la direction départementale de la protection des populations sur les questions réglementaires,

- la construction des projets de l'association Rhône Terre d'éleveurs, née fin 2018, du partenariat avec la Chambre d'agriculture du Rhône et Rhône conseil élevage.

Le coût de l'ensemble de ces actions, pour l'année 2022, mutualisées entre le territoire du Rhône et celui de la Métropole, est estimé à 1 123 000 €, répartis comme suit :

Nature de la dépense	Montant (en € TTC)	Nature de la recette	Montant (en € TTC)
actions communes avec le territoire du Rhône	1 123 000	Métropole	28 970
		Département du Rhône	278 000
		éleveurs	816 030
<b>Total</b>	<b>1 123 000</b>	<b>Total</b>	<b>1 123 000</b>

La participation financière de la Métropole proposée s'élève à 28 970 €.

Pour mémoire, en 2021, la participation de la Métropole s'élevait à 28 366 €. Elle a permis au GDS du Rhône de réaliser l'ensemble de ses actions de prévention et de contrôle de maladies dans les élevages, d'appui aux producteurs de lait de fromages fermiers, de formation collective des éleveurs sur la santé de leurs troupeaux, etc. Elle a également pu renouveler son programme sanitaire d'élevage pour la section apicole, et organiser le concours de fromages fermiers du Rhône à la-Tour-de-Salvagny.

## VII - Isara

L'Isara est une école d'ingénieurs dans les domaines de l'agriculture et d'alimentation de statut associatif à but non lucratif, en contrat avec l'État (Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt), créée en 1968. Hors la formation initiale, l'Isara développe, en synergie, des activités de recherche, de conseil et de formation continue, d'entrepreneuriat et de développement international. Le lien entre ces activités est permanent et les échanges entre métiers constants. Implantée en 2007 sur le site d'Agrapole, réunissant la majorité des acteurs régionaux des filières agricoles et alimentaires, placée au cœur du site de Gerland, l'école a développé de nombreux liens et interactions avec l'ensemble des organisations professionnelles agricoles et agroalimentaires d'Auvergne-Rhône-Alpes.

L'Isara conduit depuis plus de 30 ans des travaux pionniers sur l'agriculture biologique, l'agroécologie et les systèmes alimentaires durables (filieres locales, filieres régionales biologique, systèmes alimentaires du milieu). Par ces travaux l'objectif est de contribuer au développement de systèmes alimentaires capables de produire en quantités suffisantes des aliments de qualité, tout en préservant les ressources naturelles, en permettant au monde agricole de vivre décemment des fruits de son travail, en soutenant un développement territorial et en favorisant l'accessibilité à une alimentation de qualité pour l'ensemble de la population. Depuis plus de 10 ans, l'Isara a placé l'agroécologie et les systèmes alimentaires durables au centre de sa politique de formation, de recherche et de développement, cet axe étant l'un des deux domaines d'excellence établi pour son développement stratégique, le second domaine porte sur l'innovation et l'entrepreneuriat.

Pour répondre aux défis présents et futurs de l'agriculture et de l'alimentation du territoire mais aussi pour accompagner les développements du projet alimentaire territorial de la Métropole sur les thématiques de la constitution de filières agroécologiques (ou biologiques), de la justice alimentaire et de l'adaptation au changement climatique, il est proposé de poursuivre le partenariat avec l'Isara sur la base des 3 axes de travail suivants :

- la reterritorialisation des filières et l'alimentation autour des connaissances et des outils développés dans le cadre des activités de recherche et de développement sur les systèmes alimentaires du milieu et pour les mettre en œuvre, avec en particulier, la scénarisation des circuits de distribution et le développement des projets pour le développement de différents circuits de distribution, ainsi que l'identification d'initiatives citoyennes et d'innovations sociétales favorisant le développement de nouvelles organisations de circuits de distribution,

- l'amélioration de l'accessibilité de toutes et tous à une alimentation de qualité en développant l'action de recherche-action avec le projet Territoires à vivres : conduite d'un *Food-Transect* à Saint-Fons et la préparation d'une action de recherche-action avec le réseau Marguerite et en lien avec le Projet alimentaire du territoire lyonnais (PATLY),

- l'adaptation des agricultures du territoire au changement climatique, avec en particulier la consolidation des connaissances et l'accompagnement de la Métropole autour de la thématique agriculture et gestion quantitative de l'eau, une contribution au travail d'émergence d'un réseau de fermes semencières et le recensement des outils de bilan carbone et des mesures d'atténuation du changement climatique en agriculture.

Le coût de l'ensemble de ces actions, pour l'année 2022, est estimé à 48 646,50 € TTC. La Métropole est sollicitée à hauteur de 30 000 € TTC. Le plan de financement s'établit comme suit :

Nature de la dépense	Montant par volet (en € TTC)	Nature de la recette	Montant des recettes (en € TTC)
volet 1 : structuration de filière	28 901,50	autofinancement (38 %)	18 645,50
volet 2 : justice alimentaire	8 722	Métropole (62 %)	30 000
volet 3 : changement climatique	11 023		
<b>Total</b>	<b>48 646,50</b>	<b>Total</b>	<b>48 646,50</b>

Pour mémoire, la participation de la Métropole en 2021 s'élevait à 29 484 € pour un montant total de projet de 47 607 €. Elle a permis, notamment, de réaliser une étude professionnelle avec un groupe d'étudiants sur la filière légumes pour sonder la demande du marché en légumes bio locaux, ainsi qu'une étude professionnelle sur la filière semencière qui a permis d'aboutir à des préconisations sur le développement d'un réseau de fermes semencières.

L'Isara a également participé à l'animation du groupe thématique sur les filières de proximité pour élaborer le PATLY, produit une synthèse sur les recherches lyonnaises sur la justice alimentaire et accompagné la réflexion de la Métropole sur les actions à développer pour favoriser les économies d'eau en agriculture.

### VIII - Les Fermes partagées

Les Fermes partagées est une coopérative située à Lyon, sous la forme d'une société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) avec un objet social de coopérative d'activités et d'entrepreneurs (CAE) pensée et construite par et pour les paysans.

Ses membres fondateurs sont :

- trois fermes historiques de la Région Auvergne-Rhône-Alpes sous statut coopératif :

- . La société coopérative de production (SCOP) Ferme des Volontoux,
- . la SCOP Ferme de Chalonne,
- . la SCIC Ferme la Clé des Sables ;

- deux coopératives situées à l'aval de la production :

- . le groupement régional alimentaire de proximité (GRAP),
- . la Carline (épicerie bio coopérative historique du Diois).

Afin d'adapter le modèle agricole à la réalité et aux enjeux agricoles actuels, Les Fermes partagées propose de s'appuyer sur le modèle des collectifs coopératifs de production agricole à l'échelle de la ferme. Le concept d'agroécologie coopérative prôné par Les Fermes partagées repose sur plusieurs piliers :

- penser l'outil de production comme un bien commun et une propriété collective : le format de société coopérative permet d'améliorer la protection sociale des paysans, de faciliter la transmission des fermes déconnectée du capital, de combiner des activités connexes à la production agricole sous un même statut et donc d'envisager la mise en commun de l'outil de production au service de sa pérennité,

- accompagner le développement de fermes ancrées sur leur territoire, viables et vivables : les fermes coopératives sont de véritables outils pour créer du lien social dans les territoires, de l'emploi et des activités en milieu rural. Elles doivent permettre un partage du travail, des risques et des coûts au sein des collectifs grâce à la mutualisation,

- construire un modèle au service de la sécurité alimentaire des territoires : le format collectif permet la reprise de fermes de taille moyenne et la mise en place d'une diversité d'ateliers de production sur une même ferme et donc de garantir une diversité de produits distribués et consommés localement,

Dans le cadre d'une convention de partenariat avec la Métropole en 2022, la coopérative des Fermes partagées souhaite contribuer au développement de ces nouveaux modes d'organisations de la production agricole au service de la transition écologique et sociale en agriculture. Les axes de travail proposés sont les suivants :

- sensibiliser et former sur les statuts coopératifs en agriculture (SCIC, SCOP et CAE), en mettant en place une dynamique de prescription active auprès des porteurs de projet agricoles, en organisant des formations sur les SCIC et SCOP agricoles et le statut d'entrepreneur salarié agricole auprès des porteurs de projet individuel ou collectif, et en organisant des visites de fermes collectives et coopératives,

- accompagner les projets agricoles collectifs et coopératifs sur le territoire de la Métropole vis-à-vis de la faisabilité humaine, juridique et financière de leur projet,

- faire connaître et proposer le statut d'entrepreneur-salarié aux porteurs de projet en agriculture urbaine du territoire métropolitain, à travers de l'information et de la sensibilisation des têtes de réseaux de l'agriculture urbaine sur le statut d'entrepreneur-salarié pour leurs adhérents, l'organisation de formations à destination des porteurs de projets du territoire, et l'élaboration de préconisations sur les conditions de réussites de l'utilisation du statut d'entrepreneur salarié en agriculture urbaine, les leviers et les freins.

Le coût de l'ensemble de ces actions pour l'année 2022 est estimé à 18 500 € HT. La Métropole est sollicitée à hauteur de 14 800 €. Le plan de financement s'établit comme suit :

Nature de la dépense	Montant par volet (en € HT)	Nature de la recette	Montant des recettes (en € HT)
sensibiliser et former sur les statuts coopératifs en agriculture	7 500	autofinancement (20 %)	3 700
accompagner les projets agricoles collectifs et coopératifs sur le territoire	6 000	Métropole (80 %)	14 800
faire connaître et proposer le statut d'entrepreneur-salarié en agriculture urbaine	5 000		
<b>Total</b>	<b>18 500</b>	<b>Total</b>	<b>18 500</b>

#### IX - Le Service de remplacement du Rhône

Le Service de remplacement du Rhône est un groupement d'employeurs pour le remplacement des chefs d'exploitation, des membres non-salariés, de leur famille travaillant à l'exploitation et de leurs salariés. Il s'agit une association loi 1901. Il permet de mettre à disposition de ses adhérents des agents de remplacement liés au groupement par un contrat de travail, soit en cas d'empêchements temporaires résultant de maladie, d'accident, de maternité ou de décès, soit d'absences temporaires liées aux congés, au développement agricole (réunions au sein de structures agricoles), au suivi d'une action de formation professionnelle ou à l'exercice d'un mandat professionnel, syndical ou électif. Il emploie 40 équivalents temps plein composés de 20 salariés à plein temps et d'embauches complémentaires et ponctuelles.

La MSA, mutuelle de complémentaire santé, prend en charge une partie des coûts de remplacement pour les motifs liés à la santé (maladie, congés maternité, accident, maternité/paternité, etc.). Les autres motifs sont soutenus par le Département du Rhône, le compte d'affectation spéciale développement agricole et rural (CASDAR), la Chambre d'agriculture du Rhône, l'État, le service départemental-métropolitain d'incendie et de secours du Département du Rhône (SDMIS) et la Métropole.

Le Service de remplacement du Rhône sollicite une subvention de la Métropole afin de financer :

- les journées de remplacement des adhérents de la Métropole assurées pour des motifs de responsabilités professionnelles des agriculteurs adhérents, mandats syndicaux ou municipaux, ou de formation, à hauteur de 60 € la journée de remplacement,

- la prise en charge des adhésions lors des quatre 1<sup>ères</sup> années d'adhésion des jeunes agriculteurs, à hauteur de 130 € la 1<sup>ère</sup> année d'adhésion puis 90 € les 3 années suivantes,

- des actions communication envers les agriculteurs non adhérents du Service de remplacement du Rhône afin de développer l'emploi en agriculture et inciter les agriculteurs à anticiper le besoin de recours au service de remplacement.

Pour 2022, il est proposé de poursuivre le partenariat avec le Service de remplacement du Rhône et de le promouvoir auprès des agriculteurs métropolitains. Le coût de la mise en œuvre de l'ensemble de ses actions sur le territoire pour l'année 2022 est estimé à 6 247,50 € TTC, répartis comme suit :

Nature de la dépense	Montant (en € TTC)	Nature de la recette	Montant (en € TTC)
soutien aux journées de remplacement, aux adhésions des jeunes agriculteurs et aux actions de communication	6 247,50	adhérents et utilisateurs (37,7 %)	2 357,50
		Métropole (62,3 %)	3 890,00
<b>Total</b>	<b>6 247,50</b>	<b>Total</b>	<b>6 247,50</b>

En 2021, la participation de la Métropole s'élevait à 3 890 €.

#### **X - Association Solidarités paysans Rhône-Alpes (01-69)**

L'association Solidarité paysans Rhône-Alpes (01-69) intervient sur les départements du Rhône depuis 1997 et de l'Ain depuis 2012. Cette association de 120 adhérents a pour but d'accompagner les agriculteurs de l'Ain, du Rhône et de la Métropole rencontrant des difficultés de tout ordre (économique, technique, relationnel, etc.).

L'action est basée sur un accompagnement socio-professionnel réalisé par des équipes de 2 bénévoles, agriculteurs actifs ou retraités, et encadrée par les animatrices salariées de l'association. La méthode déployée est articulée autour du dialogue avec l'exploitant qui est amené à exprimer l'ensemble de ses difficultés et la recherche de solutions adaptées, la mise en relation avec les organismes ou les compétences nécessaires pour arriver à la résolution des problèmes, l'accompagnement physique pour certaines rencontres avec des organismes. Par ailleurs, l'association développe la sensibilisation et la communication autour de son action afin d'être contactée le plus tôt possible pour éviter que les difficultés ne deviennent des problèmes insurmontables. Enfin, elle travaille à développer le réseau de bénévoles et à les former. Depuis 2020, l'association réalise des actions de prévention en intervenant dans les établissements scolaires afin de mieux préparer les élèves à leur futur métier d'agriculteur et ainsi de prévenir les difficultés des jeunes installés.

Le coût de l'ensemble de ces actions pour l'année 2022, mutualisées entre le territoire du Rhône et celui de la Métropole, est estimé à 112 300 € TTC.

La participation du Département du Rhône est de 49 000 € TTC, les autres financements viennent du Conseil régional, des organismes sociaux, des assureurs, des cotisations, des communautés de communes, etc.

La Métropole est sollicitée à hauteur de 4 000 € TTC.

En 2021, la participation de la Métropole s'élevait à 4 000 €. Elle a permis d'accompagner plus de 70 exploitations agricoles dont 4 sur la Métropole, avec 80 bénévoles-accompagnateurs qui se sont rendus disponibles pour aider des agriculteurs en situation difficile. L'association est également intervenue au CFPH d'Écully auprès d'étudiants en brevet professionnel de responsable en exploitation agricole (BPREA) maraîchage diversifié/bio, quasiment tous en reconversion professionnelle, non issus du milieu agricole et ayant un projet d'installation à la fin de leur formation. L'association a également lancé une campagne de communication auprès des agriculteurs en septembre 2021 sur l'Ain et le Rhône afin de faire connaître son action et ses services ;

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

**DELIBERE****1° - Approuve :**

a) - l'attribution de subventions de fonctionnement d'un montant total de 283 370 €, répartis comme suit :

- 43 350 € au profit de l'ARDAB,
- 32 080 € au profit de l'ADDEAR,
- 98 280 € au profit de la Chambre d'agriculture du Rhône,
- 3 000 € au profit du CAJ du Rhône,
- 14 800 € au profit des Fermes partagées,
- 28 970 € au profit du GDS du bétail du Rhône,
- 25 000 € au profit de Graine d'emplois,
- 30 000 € au profit de l'Isara,
- 3 890 € au profit du Service de remplacement du Rhône,
- 4 000 € au profit de l'association Solidarité paysans Rhône-Alpes (01-69),

dans le cadre de la mise en œuvre de la politique agricole de la Métropole pour l'année 2022 et de la mise en œuvre de la stratégie agricole métropolitaine ;

b) - les conventions à passer entre la Métropole et, respectivement, l'ARDAB, l'ADDEAR, la Chambre d'agriculture du Rhône, le CAJ du Rhône, les Fermes partagées, l'association Graine d'emplois, le GDS du bétail du Rhône, l'Isar, le Service de remplacement du Rhône, Solidarité paysans Rhône-Alpes (01-69), définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

**2° - Autorise** le Président de la Métropole à signer lesdites conventions et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération

**3° - Les dépenses** de fonctionnement en résultant, soit 283 370 € TTC, seront imputées :

- pour un montant de 210 020 € TTC sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2022 - chapitre 65 - opération n° 0P27O7174,
- pour un montant de 43 350 € TTC sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2022 - chapitre 65 - opération n° 0P27O5094A,
- pour un montant de 30 000 € TTC sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2022 - chapitre 65 - opération n° 0P32O5673.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20220411-278983-DE-1-1 Date de télétransmission : 12 avril 2022 Date de réception préfecture : 12 avril 2022
---